

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
GRAND SUD TARN ET GARONNE
82370 Labastide Saint Pierre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

Nombre de délégués titulaires : 45
Présents : 28
Votants : 40

L'an deux mille dix-sept

Le jeudi trente novembre à dix-huit heures trente

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de l'intercommunalité sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE

Date de la convocation : 24 novembre 2017

Etaient présents : Mr ALBINET Alain, Mr AUTHESSERRE Willy, Mr BELLOC Alain, Mr BEQ Jérôme, Mr BILLIARD Alexandre, Mr BOCHU Jean-Luc, Mr BOUYER Jean-Marc, Mr CASSAGNEAU Grégory, Mr CASTELLA Serge, Mr de TARRAGON Philippe, Mr DEVAY Michel, Mme ENGINGER Cécile, Mr FENIE Gérard, Mr GAUTIE Claude, Mme JANIN DEVAL Laurence, Mme JEANGIN Mélanie, Mr LAVERGNE Claude, Mr MARTY Alfred, Mr MARTY Jean-Louis, Mr MARTY Patrick, Mme NEGRE Marie-Claude, Mr PECH Henri Bernard, Mr REY Alain, Mr REY Denis, Mr SOURSAC Jérôme, Mr TAUPIAC Hervé, Mr TOULOUSE Jean-Claude, Mr TUYERES Stéphane.

Absents excusés :

Mme ARAKELIAN Marie-Anne (pouvoir à Mme JEANGIN Mélanie) - Mme CENTIS Angeline (pouvoir à Mr MARTY Jean-Louis) - Mme CORBINEAU Aurélie (pouvoir à Mr BOUYER Jean-Marc) - Mr CORNILLE Michel - Mr DAIME Guy - Mme DELANNES Nadine - Mr FERNANDEZ Jean-François (pouvoir à Mr FENIE Gérard) - Mme GASPARD Dominique (pouvoir à Mr AUTHESSERRE Willy) - Mme GUILLEMOT Nadine (pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude) - Mr IUS Frédéric (pouvoir à Mr PECH Henri-Bernard) - Mme LAVERON Isabelle (pouvoir à Mr CASSAGNEAU Grégory) - Mr MOIGNARD Jacques (pouvoir à Mr GAUTIE Claude) - Mme PIZZINI Françoise (pouvoir à Mr MARTY Alfred) - Mr RAYNAL Jean-Claude (pouvoir à Mr BELLOC Alain) - Mme RIESCO Karine - Mr ROGER Denis (pouvoir à Mr TOULOUSE Jean-Claude) - Mr VALETTE Jean-Michel.

Mr Claude GAUTIE est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2017.11.30-250

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Rapporteur : Jean-Luc BOCHU

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 portant transition énergétique pour la croissance verte,
Vu la circulaire du 6 janvier 2017 relative au Plan Climat Air Energie Territorial,

Dans le cadre d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, le Code de l'environnement prévoit la définition par la collectivité des modalités de concertation, dont les dispositions de mise en œuvre sont libres.

Aussi, il appartient donc au conseil communautaire de prévoir par délibération, les modalités de mobilisation et de concertation du public sur ce dossier.

Il est rappelé que le PCAET est un projet territorial et qu'il est donc primordial que toutes les étapes d'élaboration (diagnostic, stratégie, plan d'actions, évaluation) soient partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'un des objectifs du PCAET est d'identifier des propositions, de partager des objectifs et des moyens concrets de lutte contre le changement climatique et d'adaptation et leur traduction dans les politiques sur le territoire.

Aussi, dans l'objectif d'une active des acteurs, associations et des habitants du territoire, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne s'attachera à permettre :

- Le partage du diagnostic,
- La compréhension et l'appropriation de la stratégie et du programme d'actions adoptés,
- La transmission d'observation, de propositions.

A ces fins, il est proposé que les modalités de concertation soient ainsi entendues :

- Plan de communication
 - o Information dans la presse (locale, régionale...),
 - o Information sur le site de la communauté avec une rubrique spécifique au PCAET,
 - o Information à destination des 27 mairies du territoire (courriers, articles, sites communaux...),
 - o Outils de communication spécifiques au PCAET
- Formations des élus et des agents territoriaux,
- Ateliers de travail sur l'évaluation,
- 2 Séminaires d'élus (communautaires et municipaux) en phase de stratégie,
- Ateliers d'acteurs du territoire,
- Ateliers et animation territoriales pour les habitants,
- Séminaires des agents,
- A minima trois comités de pilotage et trois conseils communautaires.

Il est à noter également l'opportunité pour la collectivité d'identifier lors des différents ateliers d'acteurs du territoire de potentiels premiers membres du futur Conseil de Développement de la CC Grand Sud Tarn et Garonne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé de :

- De définir les modalités de concertation du PCAET telles que présentées ci-dessus.

40 voix POUR
0 voix CONTRE
0 abstention

Labastide Saint Pierre, le 4 décembre 2017

Pour copie conforme

La Présidente

Marie-Claude NEGRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication/ notification :

..... - 7 DEC. 2017

De sa transmission en Préfecture le :

..... - 7 DEC. 2017

